

## Le cas particulier du Maine

Le Maine a connu une contamination ciblée de l'environnement, dont des sols agricoles, par des PFAS. Il s'agit d'une contamination d'origine industrielle, qui remonte aux années 1990, alors que des matières résiduelles d'industries utilisant des PFAS dans leur procédé ou de biosolides municipaux hautement contaminés localement par ces industries ont été épandus.

Depuis près de 20 ans, le gouvernement américain interdit la production et l'utilisation de certaines molécules et plusieurs mesures de contrôle ont également été mises en place pour les matières résiduelles destinées à l'épandage.

L'État du Maine a tout de même adopté une réglementation de bannissement du recyclage des biosolides, basée davantage sur la perception et résultant d'une joute politique que sur la gestion du risque réel. Et ce, malgré les avis contraires de scientifiques spécialisés et de chercheurs universitaires de renom.

**La situation québécoise n'est pas comparable, nous n'avons pas ici de grandes industries génératrices de PFAS**



Au Québec,  
**1 million  
de tonnes**

de matières résiduelles fertilisantes sont détournées des sites d'enfouissement et recyclées chaque année

Nous publions des articles et des infolettres qui présentent des références scientifiques et font le suivi de l'actualité québécoise et internationale, vous les trouverez à l'adresse :

[viridis-env.com/actualites](http://viridis-env.com/actualites)



**Abonnez-vous  
à nos infolettres**

Nous souhaitons par ces communications soutenir des échanges intéressants et utiles pour nos communautés

**Partagez-nous vos questions, commentaires et suggestions !**



450 813-4970



[info@viridis-env.com](mailto:info@viridis-env.com)



Les PFAS (composés fluorés) sont un groupe de produits chimiques synthétiques caractérisés par des liens carbone/fluor très forts qui les rendent résistants à l'eau et aux graisses. Les PFOA et les PFOS sont les deux mieux connus parmi la grande famille des PFAS, qui inclut des milliers de molécules.

Les PFAS en général sont problématiques dans l'environnement puisqu'ils s'avèrent persistants et bioaccumulables. Ils font partie du grand groupe des polluants organiques persistants (POP). Ils font aussi partie des contaminants d'intérêt émergent.

Antiadhésifs, imperméabilisants, résistants aux fortes chaleurs, les PFAS sont largement utilisés depuis les années 1940 dans divers domaines industriels et produits de consommation courante comme des textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits d'hygiène etc.

## Des PFAS dans les biosolides?

Les PFAS sont un peu partout, incluant dans les poussières domestiques, dans l'eau potable et même dans l'eau de pluie. On en trouve dans les sols (incluant ceux qui n'ont jamais reçu de biosolides), dans notre sang et dans celui d'animaux sauvages.

Ceux que l'on retrouve dans l'environnement au Québec proviennent principalement des produits de consommation du quotidien et leurs concentrations dans les biosolides sont bien moindres que dans nos environnements immédiats.

Les concentrations en PFAS dans l'environnement sont en constantes diminution depuis le bannissement de certaines molécules. Lorsque les scientifiques les détectent, les concentrations sont presque toujours des dizaines voire des centaines de fois inférieures aux niveaux potentiellement problématiques.

## Que fait le Canada?

Bien que les PFOA et les PFOS n'aient jamais été fabriqués au Canada et qu'ils ne le sont plus aux États-Unis, ils sont toujours produits à l'international. Ainsi, même si certaines molécules ont été interdites au Canada, d'autres PFAS sont encore importées dans des biens de consommation courants.

Au terme d'une évaluation exhaustive, le gouvernement canadien a conclu que le PFOA, ses sels et ses précurseurs ont des effets nocifs sur l'environnement, mais pas sur la santé humaine aux niveaux d'exposition observés dans le pays. La signature de la *Convention de Stockholm* et les ajouts à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et à la *Liste des substances toxiques* sont le reflet de la préoccupation du Canada à propos des POP.

## La réglementation québécoise : parmi les plus sévères au monde pour encadrer l'épandage de biosolides

Contrôle à la source, analyses de laboratoire, encadrement par des agronomes et suivis par le ministère de l'Environnement (MELCCFP) assurent la sécurité des activités de recyclage.

### Aucune industrie ne fabrique de PFAS au Québec.

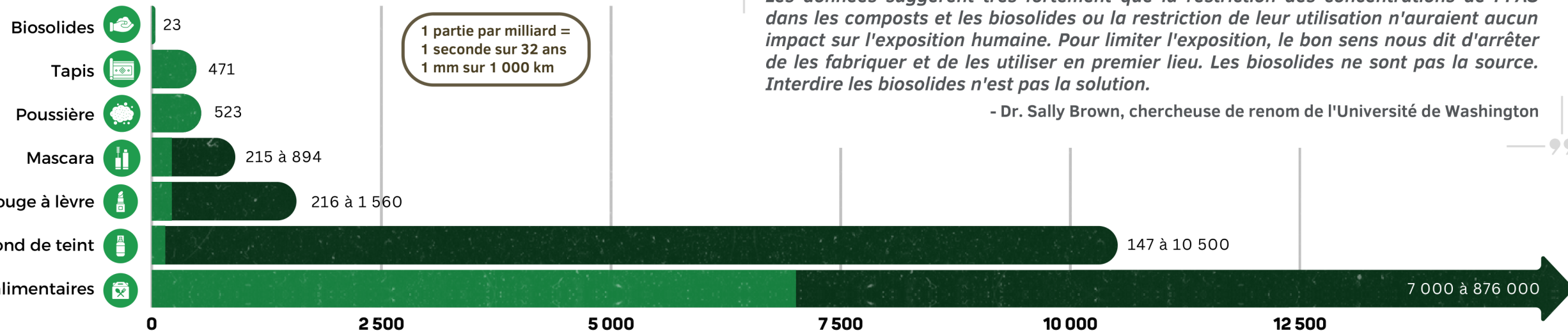
Le MELCCFP contrôle les intrants, les procédés et les rejets de toutes les industries québécoises. Il suit également de près les enjeux environnementaux liés aux PFAS. Ses études de contrôle à la source ont détecté de très faibles traces de PFAS dans les biosolides.

### Les conclusions du ministère sont claires : l'épandage des biosolides au Québec est bénéfique et sécuritaire.

La veille scientifique se poursuit et plusieurs nouvelles études sont en cours. Elles aboutiront possiblement, à l'établissement de seuils déclencheurs de contrôles des PFAS en amont du recyclage des biosolides.

## Concentrations relatives en PFAS

en partie par milliard (ppb)



Traduit de Greg Kester, CASA

Références  
Emballages alimentaires - Consumer Reports (Mai 2022)  
Cosmétiques - Environmental Science & Technology (15 juin 2021)  
Tapis et poussière - Chemosphere (Données de 2018, Publié le 14 mai 2020)  
Biosolides - Médiane du CA SWRCB Investigative Order (2020)